



MAIRIE DE BOUFFÉMONT

DÉPARTEMENT
DU
VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
SARCELLESCANTON
DE
DOMONT

N° 2024-21

DÉCISION DU MAIRE

**Convention de mise à disposition de locaux de la
Maison de la Petite enfance
avec l'association « A P'tit Pas »**

Année 2024-2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219500915-20240729-DM_2024-21-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2024

Le Maire de Bouffémont, Michel LACOUX;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2022 relative aux délégations accordées au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2023-30 du 22 juin 2023 ;

Considérant que les assistantes maternelles se sont regroupées au sein d'une Association loi 1901 dénommée « A P'tits Pas » ;

Considérant que cette association sollicite le prêt de locaux au sein de la Maison de la Petite enfance, afin de pouvoir se réunir ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer la convention de mise à disposition de locaux de la Maison de la Petite enfance avec l'association « A P'tit Pas » dont le siège social est situé au 04 rue Alfred de Musset à Bouffémont, à compter du 12 juillet 2024 pour une durée d'un an.

ARTICLE 2 : Les locaux sont mis à disposition à titre gratuit.

ARTICLE 3 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Bouffémont, le 29 juillet 2024

Le Maire,
Michel LACOUX